



**Communiqué**

29 octobre 2009

## **Une Ecole, Un Artiste : la coopération au service des Arts du Cirque**

Le Syndicat du Cirque de Création (SCC) et la Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC), réseaux majeurs des Arts du Cirque, travaillent pour le développement des pratiques amateurs et professionnels du cirque.

Ces deux réseaux partagent depuis plusieurs années des réflexions communes qui se traduisent notamment à travers leurs engagements au sein de l'Apemsac et de l'Ufisc dont ils sont membres et où leurs convergences d'opinions sont fréquentes.

Aujourd'hui, cette volonté de coopérer pour consolider le réseau des Arts du Cirque se traduit par deux actes forts :

- **la FFEC devient Membre Associé du SCC ;**
- **la mise en oeuvre du projet 'Une Ecole – Un Artiste'.**

### **Une Ecole – Un artiste :**

**une coopération entre les réseaux de la production et de la formation pour développer les Arts du Cirque.**

Ce projet repose sur plusieurs axes forts, tant sur le volet professionnel que sur le développement de la pratique amateur.

### **Soutenir les artistes et les compagnies**

- Ouvrir les locaux des Ecoles de Cirque du réseau FFEC à des artistes professionnels pour leurs entrainements individuels, avec mise à disposition de matériels et installations.
- Favoriser l'accueil d'artistes en résidence de création dans les Ecoles de Cirque.

### **Développer les liens entre les écoles et les artistes**

- Soutenir, favoriser et structurer les interventions d'artistes en tant qu'encadrant d'activités pédagogiques sur leur spécialité et/ou domaine artistique de compétence, dans le respect d'un projet pédagogique propre à chaque école ;
- Favoriser toutes actions contribuant à l'axe pédagogique en favorisant la proximité entre les artistes et les pratiquants, les rencontres et les échanges.

### **Enrichir la réflexion sur les pratiques amateurs**

- Questionner ensemble la formation aux arts du cirque, notamment en ce qui concerne les pratiques amateurs.
- Penser ensemble la place des artistes dans la formation aux arts du cirque, notamment en pratique Amateur et pour les interventions en milieu scolaire :

- Développer l'éducation artistique et culturelle dans le domaine des arts du cirque et la place respective et complémentaire des artistes et des encadrants ;
- Construire ensemble le volet artistique du projet pédagogique fédéral et parallèlement les aspects pédagogiques des ateliers de pratique mis en œuvre par les compagnies.

#### **Travailler ensemble au développement des conditions de formation et d'exercice**

- Réfléchir aux axes de formation continue permettant de passer du métier d'artiste aux métiers de la pédagogie des arts du cirque et améliorer la formation initiale des personnels pédagogiques.
- Poser un cadre juridico/administratif en matière de responsabilité et d'assurance des pratiquants amateurs et professionnels.
- Poser un cadre de réflexion en matière de modalités d'emploi et de rémunération des artistes intervenants.
- D'une manière générale participer à une réflexion commune sur la place de l'artiste intervenant dans le réseau des arts du cirque.